DEPARTEMENT DU TARN

ARRONDISSEMENT DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 septembre 2025

COMMUNE DE MOULAYRES

Date de convocation : 16 septembre 2025

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 2ème Adjoint.

PRESENTS : Laurent BAZART, GONNET Richard, MATUSZEWSKI Frédéric, FAU Robert, BAVAY Gilles, LEONARD Maud

REPRESENTES : Isabelle LOUBIERE AMALVY représentée par Richard GONNET

ABSENTS : BABY Brigitte, TRANIER Vincent, FONTUGNE Baptiste, ALBOUY Flora

Délibération N° DL_2025_0034

Renouvellement convention tarification sociale des cantines à 1€

EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	6	6	7	7	0	0

M. le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier d'un repas à la cantine pour 1€ ou moins.

Une aide financière est accordée aux communes qui instaurent une grille tarifaire progressive pour la cantine à trois conditions :

- Prévoir au moins trois tranches calculées selon le quotient familial établi par la Caf ou la MSA
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€
- Une délibération doit fixer cette tarification sociale pour une durée fixe ou illimitée.

M. le Maire explique aux conseillers municipaux que la convention signée en 2022 étant triennale, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'Etat.

Vu le CGCT et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération N°DE_2022_031 du 14 septembre 2022 instaurant la tarification sociale des repas scolaires

Vu la délibération N°DE_2025_027 du 16 juillet 2025 fixant les tarifs des repas scolaires

Vu la convention triennale signée avec l'Agence de services et de paiements de l'Etat en date du 14 septembre 2022 ,

	Considérant la nécessité de signer une nouvelle convention avec l'Etat afin de maintenir ce dispositif en place, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE

Frédéric MATUSZEWSKI,
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire

MAIRIE DE MOULAYRES
81 - Tarn